

Zone franche - 2011

Le concept de zone franche est reconnu à l'échelle internationale comme étant un outil de politique qui vise à développer les économies locales. Les zones franches offrent des incitatifs financiers à la fabrication et à la transformation à forte valeur ajoutée en permettant aux entreprises de se procurer des produits à faibles coûts qui sont intégrés aux produits finaux. Cet arrangement met les économies développées sur un pied d'égalité avec leurs concurrents internationaux à faibles coûts, car les entreprises actives dans une zone franche peuvent utiliser le programme à des fins d'entreposage, de distribution, de fabrication et d'activité à valeur ajoutée. En outre, le report des droits ou des taxes dans des zones franches définies aide les entreprises à gérer leurs mouvements de trésorerie et diminue les dépenses de fonctionnement. Les produits fabriqués ou auxquels on a ajouté de la valeur dans une zone franche peuvent être vendus au pays ou réexportés.

Les zones franches peuvent être définies strictement comme une zone géographique ou être définies selon les entreprises inscrites au programme. Elles appuient le développement de portes d'entrée, ce à quoi le Canada devrait prêter attention étant donné les initiatives de portes d'entrée qui sont en cours. Les zones franches offrent une démarche souple, rationalisée et profitable pour la circulation des produits et services et elles encourageraient les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités inhérentes à la fabrication, à l'entreposage, à la valeur ajoutée, au commerce intérieur et à la réexportation. Un programme de zone franche efficace accroîtrait la compétitivité du Canada au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les zones franches contribuent également à attirer l'activité économique qui, en l'absence de zone franche, serait effectuée à l'étranger. Elles enrichissent l'activité économique en cours – elles ne sont pas établies uniquement pour transplanter l'activité actuelle.

Avant la dernière récession (et il est à espérer que la tendance continuera après la récession), les zones franches enregistraient une croissance solide et réussissaient financièrement partout dans le monde. En 2008, il y avait plus de 500 zones franches dans le monde entier et leur nombre avait triplé en 30 ans. Les États-Unis comptaient près de 250 zones franches polyvalentes et au-delà de 460 sous-zones dans les 50 états et à Puerto Rico.

Le parallèle le plus proche avec une zone franche au Canada est un projet pilote à CentrePort Canada. Ce guichet unique d'accès aux programmes similaires aux zones franches est un premier pas vers l'amélioration de la promotion des programmes applicables et de l'accès. C'est une combinaison du Programme de centres de distribution des exportations (CDE) et du Programme de report des droits administrés par le ministre du Revenu national, l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Le guichet unique de CentrePort Canada (CPC) compte une personne-ressource à l'ASFC et à l'ARC et est appuyé par un groupe de travail composé de représentants de différents départements des trois paliers de gouvernement à Winnipeg.

CPC a élaboré le processus de demande relatif aux programmes accessibles par le truchement du guichet unique. Le projet pilote de CPC et d'autres volets des dispositions législatives canadiennes prévoyant des programmes similaires aux zones franches offrent les avantages des zones franches dans d'autres pays, mais non à tous. En effet, les programmes du Canada sont fortement axés sur les entreprises qui exportent la majorité de leur production. Il y a également d'importantes contraintes à la quantité de valeur ajoutée autorisée. Également, les programmes sont complexes et se recoupent et l'on doit parfois utiliser plus d'un programme pour en tirer le maximum; ainsi, tel que mentionné précédemment, plusieurs départements fédéraux sont concernés. Dans leur forme actuelle, les programmes semblables aux zones franches reçoivent une promotion limitée, car ils représentent une fraction des nombreux programmes administrés par l'ARC et l'ASFC.

Le Canada est le dernier pays du G-8 qui met en œuvre les incitatifs commerciaux du programme de zone franche et il tire encore de l'arrière par rapport à des pays de l'OCDE et à des nations développées.

Pour améliorer les programmes et les politiques relatifs aux zones franches du Canada, nous croyons qu'il faut absolument examiner l'administration et le marketing actuels.

Les recommandations suivantes visent à fournir une base de discussion avec les représentants fédéraux. La langue est directionnelle plutôt que précise. Nous ne sommes pas en mesure, à l'heure actuelle, de quantifier notre recommandation de diminuer ou d'éliminer les restrictions à la quantité d'activité à valeur ajoutée pouvant survenir dans une zone franche. Nous recommandons au gouvernement fédéral d'examiner les limites à la participation aux programmes similaires aux zones franches actuellement en vigueur afin de parvenir à une conclusion en ce qui concerne les changements précis qui augmenteront l'attrait des programmes et élargiront leur application.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Utilise la nomenclature des zones franches en créant un programme qui restructure les programmes similaires aux zones franches actuellement en vigueur et les regroupe entièrement en un seul programme doté d'un point de contact fédéral pour les utilisateurs éventuels.
2. Diminue ou élimine les restrictions à la quantité d'activité à valeur ajoutée pouvant survenir dans une zone franche.
3. Autorise les entreprises qui vendent une importante proportion de leur production au Canada à participer au programme de zone franche.
4. Autorise le report de la TPS/TVH dans tous les volets du programme de zone franche.
5. Mette en valeur et annonce le programme de zone franche efficacement dans les marchés intérieurs et étrangers.